

Paris, le 05 juin 2023

Mesdames, Messieurs les
Formateurs de Cadres Techniques

Réf.: 23.0408

Mesdames, Messieurs,

Vous apparaissez et êtes reconnus comme Formateur de Cadres Techniques de spécialités en lien avec l'usage de la vidéo ; vous êtes aussi BEES ou BPJEPS option tandem actif et licencié à la FFP.

A ce titre et dans le cadre de la refonte du CQP vidéo transformé en BOPVT en 2022, nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur vos compétences pour évaluer les candidats dans la phase finale de ce brevet, à savoir le suivi vidéo d'un tandem et les actions associées.

Pour rappel, dès 2023, les postulants doivent s'inscrire à une session de formation initiale où ils reçoivent une formation et une information sur tous les aspects règlementaires en lien avec cette pratique. Vous en trouverez le détail dans le paragraphe 7 du règlement du Brevet en ligne sur le site internet : <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2023/05/Reglement-BOPVT.pdf>

A l'issue de cette formation, ils reçoivent un carnet de liaison et une convention est signée entre le centre agréé FFP, un tuteur et le candidat. Lorsque le tuteur le plus souvent en accord avec le DT du centre concerné, estime que le candidat est prêt, ce dernier peut se rapprocher d'un cadre d'état FFP, s'inscrire sur une formation finale ou se rapprocher d'un FCT identifié par la FFP : VOUS.

Cette mission consiste à valider dans le cadre indiqué les parties suivantes :

- Programmation d'un saut avec une (1) possibilité de ressaut si nécessaire,
- Prise en compte des adhérents,
- Connaissance de la structure interne et en particulier l'avionnage,
- Sorties des avions de la structure et la coordination du couple TDM/Vidéo
- Approche, proximité, niveau de chute, séparation, étagement dans le respect des règles FFP,
- Atterrissage en sécurité,
- Production d'un film et ou photos du tandem en chute libre(*),
- Montage et relation client/adhèrent.

(*) Le document vidéo devra comporter :

- Une séquence au sol ou l'adhérent/client est reconnaissable
- Une séquence dans l'avion (idem)
- La séquence de sortie (idem)
- La phase chute et l'ouverture (idem)
- Le posé (idem)
- La séquence « émotion » de l'après saut

Vous pouvez étudier le détail des compétences dans le règlement du Brevet. Voir les modalités de validations en annexe 1.

Le montage final sera conservé et envoyé au référent FFP dans un délai de 5 jours après le saut.

Pour les centres qui ne font pas effectuer de montage (prestataires extérieurs) ou qui diffèrent les montages : cette partie obligatoire, étant une composante du Brevet, au candidat de s'adapter et à vous de le certifier.

Enfin, il est précisé que tous les centres agréés signent un agrément dans lequel ils certifient que toutes les personnes qui montent dans leurs avions sont licenciés à la FFP (licence moniteur et licence tandem).

Il n'est donc pas possible d'effectuer une validation hors du cadre FFP.

Il ne sera pas possible d'être certificateur d'un candidat dont vous êtes le tuteur (trice).

Vos contacts :

Admin : rateau@ffp.asso.fr

Pilotage : girardinpatrice@gmail.com

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel POULET
Directeur Technique National



P.J : annexe 1



ANNEXE 1

BOPVT VALIDATION PARTIE PRESTATION PHOTO/VIDEO TANDEM EN CENTRE DE PRATIQUE

Date de l'examen :

Centre :

Certificateur (liste FFP – différent du tuteur)

NOM

Prénom

Candidat

NOM

Prénom

N° de licence

Passager (e)

NOM

Prénom

N° de licence

Montage vidéo :

- Entre 3 et 5 minutes qualité standard
- Nom du passager (e) apparait sur l'intro

Je soussigné (nom du certificateur) :

Déclare que M. _____ a satisfait aux exigences telles que définies dans le règlement du BOPVT pour la partie « prestation photo/vidéo » en centre de pratique et que le document vidéo est envoyé au référent FFP. (pour 2023 : girardinpatrice@gmail.com)

Signature FCT

Tampon du centre et
Signature du DT